

CEVE / CDD

Hébergements : radiographie de la rentrée 2018

Rentrée 2018

1. **Elargissement** des règles de priorités d'attribution aux agrégatifs sans traitement :
 1. Mineurs
 2. Boursiers sur critères sociaux, dont CPES (en cas de réadmission, les boursiers doivent être à jour de leurs loyers sur l'année universitaire précédente)
 3. Primo-arrivants nationaux et internationaux (pour les internationaux, 80 lits réservés, puis en fonction des disponibilités)
 4. Agrégatifs non primo-arrivants et sans traitement
- **Simplification** du chemin web + réorganisation des informations sur le site de l'école



Rentrée 2018

- Création d'un **mode d'emploi** des résidences :

Document non contractuel

Document non contractuel

MODE D'EMPLOI DES RESIDENCES BONNAMOUR & DEBOURG



**OUVERTES DU
23/08/2018 AU 10/07/2019**

MES CONTACTS UTILES

Service Vie Etudiante & Partenariats
Formation (VEPF)

- Etablit le contrat de location
- Récupère le chèque de caution, le RIB et l'assurance habitation
- Remet les clés (appart + boîte aux lettres)
- Etablit l'attestation d'hébergement
- Fournit l'attestation de loyer demandée par la CAF
- Etablit les factures mensuelles

@ residence@ens-lyon.fr
☎ Bonnamour : 04.37.37.60.22 / D2-305
☎ Debourg : 04.37.37.60.20 / D2-308

Service Moyens Matériels & Opérationnels
(MMO)

- Enregistre l'état des lieux d'entrée
 - Réalise l'état des lieux de sortie
- ☎ 04.37.37.60.89 / D2-009

Direction de la comptabilité de l'ENS de Lyon

- Perçoit le paiement des loyers
- Produit les quittances de loyer
- Rembourse la caution

@ agence.comptable@ens-lyon.fr
☎ Bonnamour : 04.37.37.62.46 / D2-041
☎ Debourg : 04.37.37.66.62 / D2-041

Portail Assistance Technique

- Enregistre et gère les demandes d'intervention dans votre logement

☐ <http://assistance.ens-lyon.fr>

LORS DE MON INSTALLATION

- ☐ Je signe mon **contrat de location**, je donne mon chèque de caution et je transmets mon Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au service Vie Etudiante et Partenariats - Formation (VEPF)

A la signature, la VEPF vous remet les clés de votre logement, le règlement intérieur de votre résidence, et un formulaire d'état des lieux.

- ☐ Je remplis mon **état des lieux d'entrée (EDL)**

Vous avez 48 heures pour retourner ce document dans la boîte aux lettres en D2-007.

- ☐ J'assure mon appartement et je transmets mon attestation d'**assurance habitation** au service VEPF

L'assurance habitation est obligatoire en France (à contracter auprès d'une compagnie d'assurance, d'une banque...). Vous avez 15 jours maximum, après votre arrivée, pour transmettre ce document à la VEPF. Si cela n'est pas fait, l'ENS de Lyon peut résilier de plein droit votre bail de location.

- ☐ Pour faire une demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL), je me connecte sur www.caf.fr

Un guide pratique est disponible sur le site de l'ENS de Lyon (Campus → Hébergement → Aides au logement). Pour recevoir l'*attestation de loyer* demandée dans le dossier APL, contactez la VEPF.

PENDANT MA LOCATION

- ☐ Pour signaler un **dysfonctionnement** dans mon appartement, je me connecte 24h/24 et 7j/7 sur le portail d'assistance technique

- ☐ Je **paye mon loyer** tous les mois

À réception de la facture, le loyer est à payer dans un délai de dix jours auprès de l'Agence Comptable de l'ENS de Lyon.

Petit rappel du Règlement intérieur

Article 4.1.1 Entretien et dégradation

« En cas d'appartement partagé, les occupants de l'appartement sont solidairement responsables de l'espace commun ainsi que du mobilier et du matériel mis à leur disposition »

Article 4.2.2 Bruit

« Le résident s'engage à ne pas troubler la tranquillité, le travail et le sommeil des autres résidents... »



EN CAS DE DOUTE, JE CONSULTE

- Mon **Contrat de location**
- Le **Règlement intérieur** de ma résidence
<http://www.ens-lyon.fr/campus/hebergement>

LORS DE MON DEPART

- ☐ Si je veux **résilier mon bail** avant sa date d'échéance, je transmets au minimum 30 jours avant mon départ une *demande de départ anticipé* à la VEPF (préavis de 30 jours)

A télécharger sur le site de l'ENS de Lyon (Campus → Hébergement → Règles et démarches).

- ☐ Je prends rendez-vous avec le service MMO pour réaliser mon **état des lieux de sortie**

Le rendez-vous doit être pris dès connaissance de votre date de départ et dans un délai minimal de 15 jours avant votre départ. L'état des lieux sera réalisé du lundi au vendredi (hors jours fériés).

- ☐ Je **vide et je nettoie entièrement mon appartement** avant mon état des lieux pour récupérer ma caution

N'oubliez pas de vider le réfrigérateur et vos poubelles et de laver les parties communes.

- ☐ Je signe mon **état des lieux de sortie** et je rends les **clés** de mon appartement

Date de l'état des lieux = date de départ du logement. Attention la date de ma dernière facture peut être postérieure à l'état des lieux si je n'ai pas respecté le mois de préavis.

En savoir plus Se référer au *Contrat de location* (article 7-2 : Etat des lieux de sortie) et au *Règlement intérieur* (article 3.3 - Date de fin des obligations financières des résidents).

- ☐ Je résilie mon **assurance habitation**

Après votre départ, votre nom n'apparaît plus sur votre boîte aux lettres. Le suivi de votre courrier doit donc être assuré par vos soins.

Rentrée 2018

- **06/08** : traitement des demandes 1^{ère} vague, puis toutes les 24h.
- **10/08** : envoi des premières réponses, puis toutes les 24h.
- Les **boursiers non primo-arrivants** ont tous été contactés individuellement pour bénéficier du partenariat avec le CROUS (choix de la résidence et du type d'appartement).
- Les **demandeurs non-prioritaires**, informés dès le 10/08, ont néanmoins été invités à renouveler leur demande à partir du 10/09 si pas d'alternative.



Rentrée 2018

- Caractérisation des 642 demandeurs :
 - 494 via le formulaire en-ligne
 - 30 CPES
 - 65 internationaux
 - 53 non-prioritaires (acceptés en 2^e vague)

Rentrée 2018

- Caractérisation des 642 demandeurs :
 - 52 étudiants inscrits en SEE et demandant Bonnamour
 - 9 étudiants inscrits en LSH et demandant Debourg
 - 365 primo-arrivants
 - 31 inscrits en M2 Feadép non boursiers et non primo-arrivants

Rentrée 2018

- Prise de rendez-vous par le résident
 - Installation possible dès le **23/08** pour tous
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h50 soit
 - Du 23/08 au 31/08 : 30 à 40 rdv / jour / résidence
 - Du 03/09 au 11/09 : 15 à 10 rdv par jour

Rentrée 2018

- Résultats :
 - 37 désistements parmi les 356 primo-arrivants
 - 113 boursiers primo-arrivants logés sur le campus
 - 21 inscrits en M2 Feadép et sans traitement
 - 106 étudiants SEE logés sur Bonnamour (choix + jauge de Debourg)
 - 32 non primo-arrivants bénéficiaires du partenariat avec le CROUS (24 boursiers + 8 internationaux).

Rentrée 2018

- Attributions :

	Debourg (Monod / SEE)	Bonnamour (+ex-hôtel des invités) (Descartes / SHS)	Total	Mémoire rentrée 2017
Nombre de lits disponibles à la rentrée <i>Dont PMR</i>	176 <i>1</i>	361 <i>6</i>	537 <i>7</i>	529
Nombre total de demandes reçues	251	391	642	547
Nombre total de chambres attribuées (hors PMR)	174	351	525	498
Nombre de chambres PMR attribuées	0	3	4	5
Nombre de désistements *	11	26	37	49
Nombre de chambres (hors PMR) libres à la date du présent rapport	1	10	11	32
Nombre de chambres PMR libres à la date du présent rapport	1	3	4	4
Taux d'occupation	98,8 %	98 %		95 %

* 8 demandeurs n'ont jamais refusé la chambre qui leur avait été attribuée, bloquant ainsi une opportunité de place pendant tout le mois de septembre.



Rentrée 2018

- Des règles de priorités adaptées à la jauge des résidences du campus.
- Un partenariat avec le CROUS pertinent.